

RÉGLEMENTATION «PRO» LOW-KICK ET K1 RULES

SAISON 2023-2024

PRÉAMBULE

Conformément au code du sport (Art.L131-16 du code du sport), l'OMKB s'engage à suivre et à appliquer la réglementation sportive édictée par la fédération délégataire.

Seule la Fédération délégataire est habilitée à édicter, sur le territoire, les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)



SOMMAIRE

CHAPITRE 1. REGLEMENT GENERAL

- Art.1. CATÉGORIE D'ÂGES
- Art.2. LE RING
- Art.3. EQUIPEMENT DE PROTECTION
- Art.4. TENUE ET ÉQUIPEMENT PAR DISCIPLINE
- Art.5. ROUNDS
- Art.6. CATÉGORIE DE POIDS ET PROCEDURE DE PESEE
- Art.7. OFFICIELS
- Art.8. DÉCISIONS
- Art.9. CHANGEMENT DE DÉCISION
- Art.10. ATTRIBUTION DES POINTS
- Art.11. PROCÉDURES EN CAS DE BLESSURES
- Art.12. DÉCOMPTE DE L'ARBITRE
- Art.13. PROCÉDURES EN CAS DE KO, RSC, RSC-H, BLESSURE
- Art.14. ASSISTANCE MÉDICALE
- Art.15. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES KICKBOXEURS
- Art.16. ANTIDOPAGE
- Art.17. RELIGION/CULTE

CHAPITRE 2. LOW KICK (PRO)

CHAPITRE 3. K1 RULES (PRO)

CHAPITRE 1. REGLEMENT GENERAL

Art. 1. CATÉGORIE D'ÂGES

Catégorie senior : De 18 ans à 45 ans inclus pour les hommes et de 18 ans à 45 ans inclus pour les femmes.

Art. 2. LE RING

Un ring de boxe, de taille internationale standard, dont les dimensions intérieures entre les cordes sont comprises entre 4.90 et 6.00 mètres, habillé d'une toile ordinaire (pas de tamis sur le sol du ring).

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il est placé à une hauteur comprise entre 0.91m et 1.22m au-dessus du sol. Il se situe à 1.00m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0.50m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1.3 cm à 1.9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante. Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0.30 m de celles-ci.

Le ring est composé de 4 cordes obligatoires dont le diamètre est compris entre 3 et 5 cm, et placées respectivement à 40 - 70 - 100 - 130 cm du plancher.

Les cordes sont reliées entre elles par 2 bandes de toile fine de 3 à 4 cm de largeur (sangles), placées à intervalles réguliers sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès au ring se fait par 3 escaliers (ring en hauteur):

- pour les kickboxeurs, les entraîneurs : un escalier à chacun des coins rouge et bleu,
- pour les officiels, le médecin et le speaker : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels.

Les coussins dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs) sont positionnés et doivent être disposés de la manière suivante :

- Rouge : coin gauche du ring le plus près et faisant face à la table des officiels
- Blanc : coin gauche le plus éloigné et coin droit le plus près
- Bleu : coin droit le plus éloigné

- Deux chaises par coin
- Aux coins neutres du ring, il doit y avoir un sac ou un seau accroché au coin pour les déchets.
- Des tables et des chaises pour les officiels.
- Un gong.
- Des chronomètres.
- Des feuilles d'arbitrage OMKB

2 entraîneurs maximum dans le coin du kickboxeur, licenciés à l'OMKB.

Dans les coins du ring, les entraîneurs sont obligatoirement habillés en tenue de sport (survêtement et baskets) auront une serviette et une éponge pour s'occuper des kickboxeurs. Tout couvre-chef est interdit sauf dérogation pour une casquette avec sponsor en gala lors de la montée sur le ring (voir article 4).

Art.3. EQUIPEMENT DE PROTECTION

La tenue et l'équipement de protection doivent être : propres, corrects et en bon état. Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière sont autorisés.

• Bandages :

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire. Les bandes en coton mesurent au maximum 400 cm de long et 5cm de large. Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du kickboxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives, longueur maximum 15 cm sur 2cm de large.

Le bandage pro est autorisé. Avec une épaisseur de 1 cm maximum et moelleux au toucher.

• Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète ou uniquement pour la dentition du haut est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur.

L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les disciplines.

• Protection poitrine

La protection poitrine est obligatoire pour les compétitrices femmes dans toutes les catégories et ce dans toutes les formes de kickboxing. Ce plastron est en matière plastique dur pouvant être recouvert d'un tissu coton et a pour objectif de protéger la poitrine des compétitrices. Il est porté sous la brassière.

• Coquille :

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. La coquille est en matière plastique dure et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales. Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur pantalon ou sous le short. Les ceintures-coquilles de Boxe recouvrant et protégeant le ventre sont interdites.



Art. 4. TENUE ET ÉQUIPEMENT PAR DISCIPLINE

En low kick et k1 rules, pour toutes les combattantes (femmes), le port du legging est autorisé, sous le short. Pour tous les combattants (hommes), seul le port du short est autorisé (legging interdit).

- Kickboxing - Low Kick, K1 Rules :

Équipements obligatoires : protège-dents, protection poitrine (pour les filles), bandage, gants avec attache velcro ou à lacets autorisés, coquille. Chevillères simples et sans renfort facultatif.

La tenue est identique pour les combattants, torse nu et short de kickboxing pour les hommes, brassière et short de kickboxing pour les femmes. Les shorts de boxe pieds/poings sont autorisés. Les shorts de sport collectif et de pancrace / MMA sont interdits.

- Kickboxing - K1 Rules :

Équipements obligatoires : protège-dents, protection poitrine (pour les filles), bandage, gants avec attache velcro ou à lacets autorisés, coquille. Chevillères simples et sans renfort facultatif.

Généralités :

Le port de cagoule est interdit pour monter sur le ring comme tous types de tenues contraires à l'éthique et au code du sport.

De façon générale et pour les 2 disciplines : Interdiction du port de tout couvre-chefs sur les surfaces de combat et dans les coins, sauf exception suivante pour les galas :

Uniquement dans les galas, le port de casquette avec sponsor est autorisé pour les combattants et les coachs lors de la montée sur le ring. Toute autre inscription qui entrerait en conflit avec le code du sportif et les règlements de l'OMKB et en dehors des principes de laïcité sont interdits. Dès le début du combat, les casquettes devront être ôtées.

Les chevillères simples et souples sans renfort ni armature sont autorisées.

Les bandes de contention (aussi appelées «strapping») simples et souples de cheville sont autorisées, sous la cheville uniquement et sans dépasser de celle-ci. Elles sont composées de bande adhésive et éventuellement d'une couche de bande de mousse spécifique en protection de la peau. Il est interdit d'ajouter par-dessus la contention des compresses, du scotch, des bandages ou d'autres produits ou matériels.

Art.5. ROUNDS

Kickboxing - Low Kick :

- 3 rounds de 3 minutes avec 1 minute de repos pour les hommes.
- 3 rounds de 3 minutes avec 1 minute de repos pour les femmes.
- Tournoi : 2 combats maximum (½ finale de 3 x 3' et finale 3 x 3')

K1 Rules :

- 3 rounds de 3 minutes avec 1 minute de repos pour les hommes.
- 3 rounds de 3 minutes avec 1 minute de repos pour et les femmes.
- femmes Tournoi : 2 combats maximum (½ finale de 3 x 3' et finale 3 x 3')

Un maximum de 4 compétiteurs est autorisé, soit 2 combats dans la soirée par kickboxeur. L'organisateur doit attendre l'accord de l'OMKB et de la FSASPTT pour la mise en place du tournoi.

Dans le cadre de rencontres en tournoi, un extra round est possible en cas d'égalité de points à l'issue du combat.

DANS TOUS LES CAS ET EN DEHORS DU FORMAT TOURNOI, 14 JOURS PLEINS DE REPOS SONT OBLIGATOIRES ENTRE DEUX COMBATS PRO.

Remarque concernant les manifestations publiques de sports de combat (galas) et les formes de rencontres :

Les boxeurs classe A (série protégée amateur), sont autorisés à affronter d'autres classes A lors des galas autorisés par l'OMKB et la FSASPTT, sans casque ni protège tibias.

La réglementation sportive de ce type de combat, uniquement entre classe A, sans protection, reste celle des combats amateurs.

Art.5.1. Entraîneurs

Un entraîneur et un soigneur, obligatoirement licenciés et diplômés, doivent obéir aux règles suivantes et peuvent assister chaque kickboxeur :

- Seul l'entraîneur et le soigneur peuvent monter sur le ring et un seul à la fois peut se trouver à l'intérieur des cordes.
- L'entraîneur ne peut donner aucun conseil à son kickboxeur pendant le round.
- Si son kickboxeur est en grande difficulté, l'entraîneur peut jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring, pour signaler l'abandon du combat.
- Si son boxeur est en train de se faire compter, le jet de l'éponge n'arrêtera pas le décompte de l'arbitre.

Pendant le combat, ni l'entraîneur ni le soigneur ne peuvent se trouver sur le ring. Ils doivent être assis sur les chaises placées au bord de leur coin. Avant chaque round, ils doivent retirer les tabourets, serviettes, seaux, etc. se trouvant sur le ring.

Un entraîneur ou un soigneur qui transgresse les règles peut, par sa conduite, faire pénaliser son boxeur d'un avertissement ou se voir expulser du coin du ring.



AGES ET CATEGORIES DE POIDS OMKB / FSASPTT « PRO » DISCIPLINES KICKBOXING RING LOW KICK / K1 RULES		POIDS DES GANTS
COMBAT	COMBAT	
SÉNIOR FÉMININE 18 à 45 ans inclus	SÉNIOR MASCULIN 18 à 45 ans inclus	
-50.0 kg	-52.7 kg	8 oz
-53.0 kg	-54.5 kg	8 oz
-56.0 kg	-56.4 kg	8 oz
-58.0 kg	-58.2 kg	8 oz
-60.0 kg	-60.0 kg	8 oz
-63.0kg	-62.2 kg	8 oz
-66.0 kg	-64.5 kg	8 oz
-68.0 kg (10 oz)	-66.8 kg	10 oz
-71.0 kg	-69.1 kg	10 oz
+71.0 kg	-71.8 kg	10 oz
	-75.0 kg	10 oz
	-78.1 kg	10 oz
	-81.4 kg	10 oz
	-85.1 kg	10 oz
	-88.6 kg	12 oz
	-94.1 kg	12 oz
	+94.2 kg	12 oz

- Dans les compétitions relevant de l'OMKB et de la FSASPTT, les règles suivantes doivent être respectées :
- Les kickboxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition ou le matin de la compétition.
- Chaque kickboxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un kickboxeur qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée pour un deuxième essai. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.
- Si la compétition dure plusieurs jours, les kickboxeurs engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition.
- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le kickboxeur est déshabillé (en sous-vêtements et pieds nus). Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit.
- Tous les kickboxeurs doivent être en possession du passeport/licence et des documents médicaux sous peine de ne pas participer (exception compétiteurs étrangers pour le passeport).
- Aucune tolérance de poids n'est possible.

Art.7. OFFICIELS

Les officiels, conformément au code du sport, sont protégés dans l'exercice de leur fonction. Toute dérive constatée en leur direction sera sanctionnée. Un staff d'officiels est composé de 2 pôles :

1 pôle administratif comprenant :

- 1 superviseur

1 pôle technique comprenant :

- 1 arbitre
- 3 juges
- 1 chronométreur

L'officiel doit être licencié à l'OMKB et la FSASPTT

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes mais il peut porter des lentilles de contact.

Les officiels sont obligés de suivre une formation continue organisée par la l'OMKB, la FSASPTT et ou la fédération délégataire ou agréée

Nomination du staff officiel lors des manifestations publiques de sports de combat :

- Pour toutes les manifestations publiques d'événements et de galas de kick boxing et K1 Rules, l'OMKB et la FSASPTT nomment le superviseur. Ce dernier constitue son équipe de juges arbitres qui sera envoyée à l'OMKB et à la FSASPTT pour information avant le gala.
- Pour les combats internationaux des juges arbitres étrangers pourront officier. Leur fédération pourrait fournir au moins 1 juge ayant une nationalité différente des deux protagonistes.

En cas de litige, l'équipe de juge/arbitre sera soumise à la validation de l'OMKB et de la FSASPTT

Art.7.1. Responsable National d'arbitrage

Le responsable national d'arbitrage est nommé par au sein du comité directeur de l'OMKB sous le contrôle du comité directeur de la FSASPTT. Sur une compétition, le Responsable National pourra :

- interrompre le combat si le règlement fédéral n'est pas appliqué.
- interrompre le combat pour répondre aux réclamations
- Faire remplacer un juge arbitre s'il n'a pas le niveau requis et désigner son remplaçant.

Art.7.2. Le superviseur

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de l'OMKB et de la FSASPTT, chaque combat dans un ring doit être placé sous l'autorité d'un superviseur.

Le superviseur sera obligatoirement un juge arbitre de niveau national a minima, mais les superviseurs diplômés seront priorisés.

Le superviseur est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales. Il pourra aussi officier au centre du ring mais ne pourra pas assurer la fonction de juge, uniquement en cas de force majeure.

Il a en charge l'organisation sur place de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)

Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du ring, présence du staff médical, etc.) Il doit être en mesure de contrôler le niveau de chaque combattant.

Il doit veiller au bon déroulement des combats en faisant respecter la réglementation.

Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge. Il remplit les passeports sportifs des combattants et rédige le procès-verbal de la Réunion. L'OMKB et la FSASPTT peuvent désigner (en plus du staff d'arbitrage) un Délégué Officiel qui sera chargé de les représenter et veiller au respect des règlements fédéraux.

Ce délégué Officiel sera muni d'une lettre de mission précisant sa qualité.

Art.7.3. Arbitres et juges

Chaque combat est arbitré par un arbitre central. Le combat est noté par trois juges de l'OMKB. Les trois juges sont assis à l'écart des spectateurs et près du ring. Chacun des trois juges doit être assis au centre de chacun des côtés du ring.

Pour les combats internationaux l'arbitre devra parler Anglais.

Par mesure de neutralité, dans la mesure du possible, aucun arbitre ou juge ne peut officier sur un combat où l'un des kickboxeurs de son club est engagé.

Les membres du staff d'arbitrage au cours d'une compétition ou d'une rencontre ne peuvent passer du statut de juge arbitre à celui d'entraîneur.

La commission des juges et arbitres de l'OMKB peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportements ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

Art.7.4. Arbitre

L'arbitre doit:

- Monter en premier sur le ring et se placer dans le coin neutre en face de la table des officiels
- Avoir une bonne attitude (pas avachi dans le coin neutre ni s'appuyer sur les cordes)
- Vérifier les équipements de protection et la tenue des kickboxeurs (pas de boucles d'oreilles, de piercing, le visage ou corps enduit de corps gras etc.)
- S'assurer que les règles du fairplay soient rigoureusement appliquées
- Avant le début du combat, donner quelques recommandations aux deux combattants et leur demander de se saluer (toucher les gants)
- Superviser l'intégralité du combat
- A la fin d'un combat, rassembler et vérifier les feuilles de jugement des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au superviseur du ring qui en vérifie la conformité et désigne le vainqueur.
- Désigner le vainqueur en levant le bras du kickboxeur gagnant, lors de l'annonce de la décision (à la majorité des juges)
- Si l'arbitre souhaite disqualifier un boxeur ou arrêter un combat, il devra en donner la raison au superviseur qui en informera le speaker pour l'annonce de la décision.

Art.7.5. Commandements de l'arbitre

Il existe 3 Commandements :

- STOP lorsqu'il commande aux kickboxeurs d'arrêter le combat
- BREAK pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque boxeur doit faire un pas de retrait avant de reprendre le combat et cela sans attendre un commandement de l'arbitre
- FIGHT lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat

Art.7.6. Rôle de l'arbitre

L'arbitre peut :

- Arrêter un combat à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré et cela afin de préserver la sécurité des boxeurs
- Arrêter un combat à tout moment lorsqu'un kickboxeur a reçu un coup non autorisé, s'il est blessé, ou s'il considère qu'un kickboxeur n'est plus en mesure de continuer
- Arrêter un combat à tout moment s'il trouve que les kickboxeurs ont un comportement antisportif.
- Dans un tel cas, il peut disqualifier un kickboxeur ou les deux kickboxeurs
- Prévenir un kickboxeur ou arrêter le combat et donner un point négatif ou un avertissement à un kickboxeur qui commet une violation du règlement
- Expulser du coin de son Kickboxeur un entraîneur ou un soigneur ayant transgressé les règles ou sanctionner le kickboxeur lui-même, si l'entraîneur ou le soigneur refuse d'obéir à ses commandements
- En cas d'expulsion de l'entraîneur ou du soigneur, pour des faits graves (comportements anti sportif, insultes) l'arbitre devra arrêter le combat afin d'aviser le superviseur de sa décision. C'est le superviseur qui se chargera de faire appliquer cette sanction
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un kickboxeur qui a commis une violation grave du règlement (cracher sur l'arbitre...).

Dans le cas d'un KD, suspendre le décompte si un kickboxeur ne rejoint pas un des coins neutres ou s'il est réticent à le faire.

De sa propre initiative un kickboxeur n'est pas autorisé à arrêter un combat en tournant volontairement le dos à son adversaire, en se dirigeant vers son coin sans l'ordre de l'arbitre ou durant un décompte. Si tel est le cas, l'arbitre doit considérer cela comme un refus de continuer le combat et devra compter le kickboxeur en question.

Si un kickboxeur transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter le combat et donner un avertissement au kickboxeur. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le kickboxeur comprenne bien la raison et la cause de la sanction. L'arbitre doit désigner à chacun des juges, de la main le kickboxeur averti ainsi que la raison pour laquelle il a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de reprendre le combat. Si un kickboxeur reçoit quatre avertissements officiels dans un même combat, il est disqualifié.

En arrêtant le combat, mais pas nécessairement le chronomètre, un arbitre peut faire une remarque verbale.

Art.7.8. Santé et sécurité

L'arbitre doit porter des gants en latex qu'il doit changer après chaque combat.

Aux abords du ring, il doit y avoir un rouleau de papier absorbant qui peut être utilisé par l'arbitre ou par les combattants. Le papier utilisé par un des boxeurs ne pourra pas être utilisé par l'autre combattant.

Après chaque round, le compteur de coups de pieds indique à l'arbitre le nombre de coups de pieds manquants et désigne le combattant concerné.

Après chaque round en cas de coups manquants.

Son rôle est de s'assurer que les kickboxeurs aient effectué les 6 coups de pieds obligatoires par round. Pour être comptabilisés, les coups de pied doivent être donnés de manière franche avec l'intention de toucher son adversaire. Ce décompte est fait à l'aide de plaquettes.

Art.7.9. Les Juges

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux kickboxeurs, et doit choisir le vainqueur en fonction de la réglementation. Durant le combat, il ne parle pas au kickboxeur, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre. Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier à l'arbitre d'un incident qu'il n'aurait pas vu, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un soigneur, de cordes non tendues, etc.

Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque kickboxeur sur sa feuille d'attribution de points à chaque fin de round.

Chaque juge comptabilise les points accordés à chaque kickboxeur. Il utilisera le verso de son bulletin de pointage pour marquer le nombre des points accordé à chaque kickboxeur séparément et pour chaque round séparément. Ensuite, le juge marquera sur le recto de son bulletin de pointage le résultat de chaque round en accordant de 10 à 8 points à chaque kickboxeur d'après le système suivant :

- Si le niveau des combattants est égal : 10-10 ;
- Si un combattant gagne le round par une légère avance : 10-9

Pour chaque Knock Down les juges enlèveront 1 point de plus au kickboxeur qui s'est fait compter. A la gauche de la table des officiels se trouvera toujours le coin rouge et à la droite le coin bleu.

Art.7.10. LE CHRONOMÉTREUR

- Son rôle est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de repos.
- Il sera assis à la table officielle
- Dix secondes avant le début de chaque round, il demande aux soigneurs de quitter le ring, en donnant l'ordre « soigneurs dehors »
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Il arrêtera le chronomètre temporairement lorsque l'arbitre lui aura demandé (pas nécessairement au commandement STOP). Il redémarrera le combat au commandement FIGHT de l'arbitre
- Si à la fin d'un round, un kickboxeur est au sol, et que l'arbitre est en train de le compter, il fera retentir le gong à la fin des deux ou trois minutes, même si l'arbitre de centre n'a pas encore terminé son compte (l'arbitre de centre à l'obligation de compter au minimum jusqu'à 8 secondes). Les intervalles entre les rounds durent une minute ou une minute trente.

Art.8. DÉCISIONS

Les décisions seront prises comme suit :

- **Victoire aux points**

A la fin d'un combat, le kickboxeur vainqueur est celui désigné à la majorité des juges.

Si les deux kickboxeurs sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer le combat, les juges marqueront les points obtenus à ce stade par chacun des boxeurs, et le kickboxeur ayant le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. Au moins 2 rounds devront être effectués, pour que cette procédure soit effective.

- **Victoire par abandon (AB)**

Si un kickboxeur abandonne volontairement, en raison d'une blessure ou toute autre raison, ou s'il ne reprend pas le combat après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

- **Victoire par arrêt sur ordre de l'arbitre (RSC-Reffere Stopping Contest/ TKO)**

La règle des 3 knockdown (décompte de l'arbitre) est valable uniquement dans un même round. Cela veut dire que le combat sera arrêté lorsqu'un boxeur aura subi 3 knockdown dans un même round. L'arbitre déclare le boxeur TKO après 3 knockdown.

Sur l'ensemble du combat, le nombre de KD possible avant l'arrêt de l'arbitre s'élève à 4.

- **Blessure (RSCI- Reffere Stopping Contest Injury)**

Si un arbitre juge un kickboxeur inapte à continuer le combat, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, le combat sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Lorsque l'arbitre demande au médecin d'intervenir, ils seront les seuls officiels présents sur le ring. Aucun soigneur ne sera admis.

- **Victoire par disqualification (DISQ)**

Si un kickboxeur est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux kickboxeurs sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un kickboxeur disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

- **Victoire par forfait.**

Lorsqu'un kickboxeur est présent sur le ring prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par le haut-parleur. Après deux minutes, le gong retentit et l'arbitre déclare le premier kickboxeur vainqueur par forfait. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence. Il les récupérera, appellera le kickboxeur au centre du ring et lèvera son bras pour le déclarer vainqueur.

- **Victoire par KO(Knock-Out)/ Hors Combat**

Lorsqu'un kickboxeur n'est pas en mesure de reprendre le combat avant que l'arbitre n'ait compté jusqu'à 10, l'adversaire sera déclaré vainqueur par KO.

- **Victoire par arrêt (RSCH-Reffere Stopping Contest Head) / KO-Cérébral.**

Lorsqu'un kickboxeur n'est pas en mesure de reprendre le combat après avoir reçu des coups durs à la tête, l'adversaire sera déclaré vainqueur par RSCH /KO-Cérébral.

- **No Contest (NC / Combat Annulé)**

Un combat peut être arrêté et déclaré « NO Contest » par l'arbitre pour des raisons dont les kickboxeurs et les officiels ne sont pas responsables. Comme par exemple effondrement du ring, panne d'électricité, conditions météo défavorables, actes hooliganisme dans l'enceinte.

- **Décision en cas d'égalité**

Si à la fin du combat le nombre des points attribué aux deux kickboxeur est égal, chaque Juge doit déclarer un vainqueur en fonction des critères suivants (championnat uniquement) :

- Celui qui a gagné le dernier round en étant le plus efficace
- Celui qui a eu le moins de sanction durant le combat

Le combat sera arrêté lorsqu'un kickboxeur aura subi 3 Knock-Down dans un même round et/ou 4 Knock-Down pendant la durée totale du combat. L'arbitre déclare le kickboxeur TKO après 3 knockdowns.

Art.9. CHANGEMENT DE DÉCISION

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que ne soit constaté par le superviseur :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des kickboxeurs
- Il y a violation évidente des règles de l'OMKB et de la FSASPTT

Le superviseur du ring traitera immédiatement la contestation (réclamation sur formulaire fédéral obligatoire et rempli par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo).

Preuve vidéo

- L'enregistrement vidéo ne peut pas être utilisé pour résoudre une protestation.

Art.10. ATTRIBUTION DES POINTS

Pour l'attribution des points les directives suivantes doivent être respectées.

Concernant les coups

Durant chaque round, un juge marquera les scores respectifs pour chaque boxeur, notamment selon le nombre de coups efficace que chacun a donné. Pour être pris en compte par les juges, la technique de poing, de pied ou de genou ne doit être ni bloquée ni stoppée.

Les coups assénés par un kickboxeur ne seront pas pris en compte :

- S'ils sont contraires à la réglementation.
- S'ils atteignent les bras (dans la garde) ou sont déviés et bloqués.
- S'ils manquent de puissance.

Concernant les violations du règlement

Si l'arbitre donne un avertissement à un des kickboxeurs, les juges doivent le noter, en l'inscrivant dans la colonne des fautes sur la feuille de score, mais cela ne veut pas dire un point négatif direct pour le kickboxeur. Lorsqu'un arbitre décide de donner un avertissement officiel ou un point négatif à un kickboxeur, l'arbitre l'annonce individuellement à chaque juge en effectuant la gestuelle réglementaire. A cet instant, le juge mettra un « -1 » dans la colonne appropriée à côté des points que recevra le kickboxeur fautif. Cette sanction devra être effective à la fin du round.

Attribution des points

Chaque juge comptabilise les points accordés à chaque kickboxeur.

Art.11. PROCÉDURE EN CAS DE BLESSURES – GENERALITES

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un kickboxeur ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de l'OMKB déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du kickboxeur et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.12. DÉCOMPTE DE L'ARBITRE.

Un kickboxeur est considéré « au sol » si suite à un coup, une partie de son corps autre que ses pieds touche le sol :

Après un coup violent, si le kickboxeur n'est ni tombé, ni dans les cordes mais qu'il est à demi- conscient et qu'il n'est pas en mesure de poursuivre le combat, l'arbitre doit immédiatement le compter. Lorsqu'un kickboxeur est au sol, son adversaire doit immédiatement se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. Si l'adversaire ne se rend pas dans le coin neutre après en avoir reçu l'ordre de l'arbitre, ce dernier interrompra le compte jusqu'à ce que le kickboxeur ait rejoint le coin neutre. Le compte reprendra là où il aura été interrompu.

Lorsqu'un kickboxeur est au sol, l'arbitre comptera de 1 à 10 avec une seconde d'intervalle entre chaque chiffre, et indiquera chaque seconde avec ses doigts de manière à ce que le kickboxeur qui est tombé sache combien de secondes ont été comptées.

L'arbitre devra compter jusqu'à 8 même si le kickboxeur est prêt à continuer le combat avant. Si le kickboxeur ne lève pas les gants, l'arbitre continuera de compter jusqu'à 10, le round sera terminé et le KO déclaré.

L'arbitre continue son décompte même si le chronométrateur annonce la fin du round.

Si le kickboxeur compté 8, reprend le combat et retombe au sol sans avoir été touché, l'arbitre reprendra le compte à partir de 8.

Si les deux kickboxeurs tombent en même temps, le compte continue tant que l'un d'entre eux reste au sol. S'ils restent tous les deux au sol après un compte de 10 secondes, le combat sera arrêté et la décision sera rendue, tenant compte des points attribués avant le KO.

Après 3 comptes dans le combat, il ne peut y avoir un 4e compte => arrêt du combat ;

Après 2 comptes dans la même reprise, il ne peut y avoir un 3e compte, l'arrêt est immédiat, et le combat prend fin.

Art.13. PROCÉDURES EN CAS DE KO, RSC, RSC-H, BLESSURE

Cf. règlements médicaux OMKB

Art.14. ASSISTANCE MÉDICALE

Pour chaque manifestation, un médecin doit être présent. Il ne doit pas quitter les lieux avant la fin de la compétition et avant d'avoir vu les combattants. Une équipe de secours avec moyen d'évacuation doit également être présente.

Art.15. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES KICKBOXEURS

- L'OMKB sous l'égide de la FSASPTT applique une réglementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque kickboxeur est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.
- L'OMKB et la FSASPTT autorisent un maximum d'un combat par jour ; le temps de repos minimum entre deux compétitions est de 14 jours pleins (sauf exception dans le cadre de tournois à 4, cf. article 5).
- En combats, deux documents médicaux sont en vigueur à l'OMKB et à la FSASPTT et exigibles pour boxer :
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le combat plein contact, avec un examen neurologique et de bonne santé mentale (peut être réalisé par le médecin). Valable 1 an
- Un examen ophtalmologique (certificat du spécialiste à fournir, fond d'œil interprété). Valable 1 an.

Art.16 ANTIDOPAGE

Tout kickboxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de discipline de lutte contre le dopage.

L'OMKB se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur de la FSASPTT.

Art.17 RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

CHAPITRE 2. LOW KICK (PRO)

Art.1. Définition

Le Low Kick est une discipline de kickboxing où l'intention du kickboxeur est de battre son adversaire avec pleine puissance et force. Les coups de pieds et les coups de poings doivent être assénés avec vitesse et détermination, précision. Les coups sont autorisés à l'avant et sur le côté de la tête, l'avant et le côté du corps, sur toutes les faces de la cuisse (à condition que cela soit délivré avec le tibia ou le dessus du pied), le balayage est également autorisé.

Le combat se déroule dans un ring. L'arbitre est responsable de la sécurité des kickboxeurs, il doit veiller à ce que les règles soient respectées, les juges attribuent les points sur les feuilles de score.

Art.2. Les zones ciblées autorisées

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

- La tête, Face et côté
- Torse, tronc et flancs et côté au-dessus de la taille.
- Jambe, la cuisse (au-dessus du genou) sur toutes les faces (à condition que le coup soit délivré avec le tibia ou le dessus du pied).
- Pieds, en dessous de la cheville (uniquement pour le balayage).

Art.3. Les zones ciblées, techniques et attitudes interdites

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, les articulations, l'aîne et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Attaquer avec le genou, le coude, coup de tête, pouce et épaule
- Saisir la jambe ou les bras de son adversaire.
- Faire un coup de pied frontal (front kick) ou latéral (side kick) sur l'avant de la cuisse, du genou et du tibia.
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, saisie intentionnelle, toutes les techniques en aveugle, la lutte et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Attaquer un adversaire qui est engagé dans les cordes
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Quitter le ring
- Continuer après l'ordre STOP ou BREAK ou lorsque la fin du round a été annoncée
- Huiler sur le visage et le corps

La violation des règles et des réglementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, des points négatifs voire même la disqualification.

- Un kickboxeur ne peut pas attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat du match lorsqu'un des deux kickboxeurs touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds.
- Piétiner la tête ou le corps d'un kickboxeur à terre peut entraîner la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter le combat immédiatement et donner un avertissement.

Entraîneurs et soigneurs, il est interdit de :

- Contester avec virulence les décisions des arbitres.
- Agresser physiquement ou verbalement un officiel à l'intérieur ou en dehors du ring.
- Ce genre de comportement peut entraîner les entraîneurs à être expulsés de leur coin du ring et être convoqués devant la commission de discipline de l'OMKB.

Art.4. Techniques autorisées

Les techniques de pieds et de poings doivent être utilisées de manière équivalente durant tout le combat. Les techniques de coups de pieds ne sont reconnues que si elles affichent une intention claire de frapper l'adversaire avec puissance.

Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance. Toute technique qui est partiellement déviée ou bloquée ou qui consiste à simplement toucher, effleurer ou pousser l'adversaire ne fera pas l'objet de points.

Techniques de poing

- Toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts) avec le devant des têtes des 4 derniers métacarpiens.

Techniques de pieds

- Avant, latéral, circulaire, revers, croissant, face (plante du pied uniquement), coup de pied sauté, coup de pied retourné, balayage, l'utilisation des tibias dans les coups de pieds.
- Les balayages (au niveau des chevilles uniquement), de l'extérieur vers l'intérieur et vice et versa, sont autorisés pour déséquilibrer l'adversaire.

Art.5. Attribution des points

A la fin d'un match, le juge additionnera les points attribués (notamment en fonction des coups donnés de façon réglementaire et avec puissance) et annoncera le nom du kickboxeur qui aura obtenu le plus grand nombre de points. Le juge doit encercler le nom du kickboxeur.

Art.6. Avertissements - Pénalités

Si l'arbitre donne un avertissement officiel à un des kickboxeurs, les juges doivent le noter, en l'inscrivant la colonne des fautes sur la feuille de score ; mais cela ne veut pas dire un point négatif direct pour l'autre kickboxeur. Lorsqu'un arbitre décide de donner un point négatif à un kickboxeur, il va le dire à chaque juge en l'accompagnant avec la gestuelle réglementaire. A ce moment le juge mettra un « -1 » dans la colonne appropriée à côté des points que recevra le même kickboxeur à la fin du round, certifiant ainsi, qu'il doit retirer ce point au score final du round.

L'attribution du 4ème avertissement officiel entraine la disqualification. La procédure commence avec un avertissement verbal adressé uniquement au kickboxeur fautif, 1ère avertissement officiel adressé au kickboxer fautif et au Juges, 2ème avertissement officiel entraînant le premier point négatif (-1) adressé au kickboxer fautif et au Juges, 3ème avertissement officiel entraînant le deuxième point négatif (-1) adressé au kickboxer fautif et au Juges, 4ème avertissement officiel entraîne la disqualification.

- 1ère violation Avertissement verbal
- 2ème violation Avertissement officiel
- 3ème violation Avertissement officiel, 1 attribution point de pénalité
- 4ème violation Avertissement officiel, 1 attribution point de pénalité
- 5ème violation Disqualification

Lorsqu'un kickboxeur crache volontairement son protège-dents, l'arbitre de centre lui inflige un avertissement. S'il recommence, avertissement officiel et suite des sanctions.

CHAPITRE 3. K1 RULES (PRO)

Art.1. Définition

Le K1 Rules est une discipline de kickboxing où l'intention du kickboxeur est de battre son adversaire avec pleine puissance et force. Les coups de pieds, les coups de poings et les coups de genou doivent être assénés avec vitesse et détermination, précision. Les coups sont autorisés à l'avant et sur le côté de la tête, l'avant et le côté du corps, sur toute la surface des membres inférieurs articulation inclus, le balayage est également autorisé.

Le combat se déroule dans un ring. L'arbitre est responsable de la sécurité des kickboxeurs, il doit veiller à ce que les règles soient respectées, les juges comptent les techniques autorisées et notent les points sur les feuilles de score.

Saisir des deux mains autour du cou de l'adversaire est permis pendant un maximum de 5 secondes, un seul coup de genou autorisé lors de la saisie. Il est interdit d'attraper la jambe et d'asséner des coups de poing ou de pied en même temps.

Les coups de poings qui atteignent une zone ciblée autorisée ont la même valeur pour les juges que le genou, la jambe ou toute autre technique dans le répertoire.

Art.2. Les zones cibles autorisées

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

- La tête, Face et côté
- Torse, Tronc et flancs
- Jambe, Toute la surface des membres inférieurs
- Pieds, Uniquement pour le balayage

Art.3. Les zones cibles, techniques et attitudes interdites

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, les articulations, l'aîne et l'arrière de la tête ou la nuque
- Tirer la tête avec les mains vers le bas pour donner un coup de genou au visage
- Faire un coup de pied frontal ou latéral (front kick/side kick) sur l'avant de la cuisse, du genou et du tibia, ceci est également valable pour les attaques avec le genou
- Pendant que l'on tient son adversaire par le cou, asséner plusieurs attaques du genou
- Saisir la jambe ou les bras de son adversaire.
- Faire un coup de genou sur l'avant de la cuisse de l'adversaire
- Balancer, soulever et tourner l'adversaire de gauche à droite
- Projeter son adversaire
- Coude, coup de tête, pouce et épaule
- Balayage au-dessus de la cheville
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, s'accrocher à son adversaire intentionnel, toutes les techniques en aveugle, la lutte et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Attaquer un adversaire qui est engagé dans les cordes
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Quitter le ring
- Continuer après l'ordre STOP ou BREAK ou lorsque la fin du round a été annoncée
- Huile sur le visage et le corps

La violation des règles et des réglementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, des points négatifs voire même la disqualification.

- Un kickboxeur ne peut pas attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat du match lorsqu'un des deux kickboxeurs touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds.
- Piétiner la tête ou le corps d'un kickboxeur à terre peut entraîner la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter le combat immédiatement et donner un avertissement.

Entraîneurs et soigneurs, il est interdit de :

- Contester avec virulence les décisions des arbitres.
- Agresser physiquement ou verbalement un officiel à l'intérieur ou en dehors du ring.
- Ce genre de comportement peut entraîner les coachs à être expulsés de leur coin du ring et être convoqués devant la commission de discipline de l'OMKB.

Art.4. Techniques

autorisées Techniques de

poing:

- Toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts) avec le devant des têtes des 4 derniers métacarpiens
- Backfist (dos du poing autorisé)
- Spinning back fist (tournant)

Techniques de pied, jambe :

Avant, latéral, circulaire, croissant, revers, coup de pied sauté, coup de pied retourné, l'utilisation des pieds et des tibias pour attaquer toutes les parties de la tête, du corps et des jambes (zones de cibles autorisées).

Technique de genou :

Il peut être utilisé pour attaquer toutes les parties du corps et de la tête comme défini dans l'article 2 (zones de cibles autorisées). Attaque de genou sur l'avant (devant) de la cuisse interdite. Autorisé sur les côtés des cuisses.

Saisie des deux mains autour du cou de l'adversaire pendant un maximum de 5 secondes, un seul coup de genou autorisé.

Balayage pied à pied (c'est-à-dire cheville).

Les techniques de pieds et de poings doivent être utilisées de manière équivalente durant tout le combat. Les techniques de coups de pieds ne sont reconnues que si elles affichent une intention claire de frapper l'adversaire avec puissance.

Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance. Toute technique qui est partiellement déviée ou bloquée ou qui consiste à simplement toucher, effleurer ou pousser l'adversaire ne fera pas l'objet de points.

Art.5. Attribution des points

A la fin d'un match, le juge additionnera les points attribués (notamment en fonction des coups donnés de façon réglementaire et avec puissance) et annoncera le nom du kickboxeur qui aura obtenu le plus grand nombre de points. Le juge doit encercler le nom du kickboxeur vainqueur.

Art.6. Avertissements - Pénalités

Si l'arbitre donne un avertissement officiel à un des kickboxeurs, les juges doivent le noter, en l'inscrivant la colonne des fautes sur la feuille de score ; mais cela ne veut pas dire un point négatif direct pour l'autre kickboxeur. Lorsqu'un arbitre décide de donner un point négatif à un kickboxeur, il va le dire à chaque juge en l'accompagnant avec la gestuelle réglementaire. A ce moment le juge mettra un « -1 » dans la colonne appropriée à côté des points que recevra le même kickboxeur à la fin du round, certifiant ainsi, qu'il doit retirer ce point au score final du round.

L'attribution du 4ème avertissement officiel entraîne la disqualification. La procédure commence avec un avertissement verbal adressé uniquement au kickboxeur fautif, 1ère avertissement officiel adressé au kickboxer fautif et au Juges, 2ème avertissement officiel entraînant le premier point négatif (-1) adressé au kickboxer fautif et au Juges, 3ème avertissement officiel entraînant le deuxième point négatif (-1) adressé au kickboxer fautif et au Juges, 4ème avertissement officiel entraîne la disqualification.

- | | |
|------------------|---|
| • 1ère violation | Avertissement verbal |
| • 2ème violation | Avertissement officiel |
| • 3ème violation | Avertissement officiel, attribution point de pénalité 1 |
| • 4ème violation | Avertissement officiel, attribution point de pénalité 1 |
| • 5ème violation | Disqualification |

Lorsqu'un kickboxeur crache volontairement son protège-dents, l'arbitre de centre lui inflige un avertissement. S'il recommence, avertissement officiel et suite des sanctions.

Seule la fédération délégataire est habilitée à modifier le présent règlement.

Le Président de l'OMKB

Bruno LAHMAR

